

ABONNEMENT.

Summur : 30 fr.
 Six mois : 16
 Trois mois : 8

Poste : 35 fr.
 Six mois : 18
 Trois mois : 10

ON S'ABONNE :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez M^{onsieur} DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 39 ;
 A. EWIG,
 Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :
 A PARIS,
 Chez M^{onsieur} HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

25 Octobre 1878.

Elections Sénatoriales de Maine-et-Loire.

CANDIDATS du COMITÉ CONSERVATEUR

Général Marquis D'ANDIGNÉ,
 Achille JOUBERT,
 Baron LE GUAY,
 Sénateurs sortants.

Chronique générale.

M. de Freycinet vient d'adresser la circulaire suivante aux administrateurs des compagnies de chemins de fer :

Messieurs, j'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'opportunité d'imprimer toute l'activité possible aux travaux que votre Compagnie est chargée d'exécuter.

L'approche de l'hiver et les embarras causés par la crise industrielle sont de nouveaux motifs de chercher dans les travaux publics un moyen de venir en aide aux populations ouvrières.

Le gouvernement, de son côté, emploie tous ses efforts pour développer les entreprises dont il a la direction. Il compte que votre concours patriotique ne lui fera pas défaut, en cette circonstance, et que vous prendrez toutes les mesures en votre pouvoir pour donner un aliment à l'industrie et de l'occupation aux bras disponibles dans votre région.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

UN REPUBLICAIN MALGRÉ LUI.

C'est un parti pris de la part des feuilles

rouges de toutes nuances d'acabler de louanges le discours du Maréchal qu'ils affectent de considérer comme entièrement converti à la République :

« Il ne s'agit plus, dit le Soir, d'un vieux monarchiste libéral qui vient à la République, d'un politique consommé que l'étude approfondie de la situation a converti ; non, c'est un soldat élevé dans la haine, peut-être le mépris de nos idées républicaines, entouré d'influences hostiles, poursuivi de conseils néfastes, ennemi par naissance, par éducation, par croyance, de la forme républicaine. Il a subi de terribles assauts. Nous, républicains, nous l'avons maudit. Puis, le pays a parlé, il a réfléchi... il s'est rendu un compte exact des choses, et, le moment venu, il s'en est exprimé en toute sincérité. »

Il y a des esprits sceptiques qui épingleront sur cette conversion.

Il y en a même, nous le croyons, ajoute l'Assemblée nationale, qui ne verront nullement une conversion dans un acte officiel que sa position imposait au Maréchal et dans lequel il s'est abstenu de toute profession de foi personnelle. On peut accepter par prudence et résignation un régime voté par la majorité, mais ce n'est pas une raison pour en être l'admirateur ou l'adorateur. Accepter, oui ; mais aimer, non !

Tel est, nous le croyons, le vrai mot de la situation.

Il serait plus que jamais question, dans les régions radicales, de la mise en accusation des ministres du 16 mai.

Un acte d'accusation formidable aurait même, à ce qu'on assure, été rédigé contre MM. de Broglie et de Fourtou.

Tout cela, nous n'en doutons pas, échouera devant le bon sens des membres modérés du Parlement.

Les élections municipales d'Avignon se sont, grâce à l'abstention des conservateurs dépourvus de candidats, terminées par la victoire de la liste républicaine.

Notons néanmoins ceci que 4,788 votants sur 15,000 inscrits ont pris seuls part à ce scrutin.

Des désordres viennent d'avoir lieu à Avignon : une représentation de *Marceau* en a été l'occasion. Des altercations très-vives ont été échangées entre les spectateurs. Des cris, des menaces ont été proférés.

C'est l'ère de paix et de concorde qui vient de greffer sur l'ère de prospérité, déjà si avantagusement connue.

On s'est plaint, dans les cercles républicains, que la *Marseillaise* n'eût pas été jouée pendant la distribution des récompenses, devant les princes et les ambassadeurs qui entouraient le Maréchal. Les amis du ministère ont répondu que c'était par convenance ; ils expliquaient que la *Marseillaise* était un chant de guerre ; enfin, ils rappelaient que la veille, par compensation, M. de Marcère avait fait jouer la *Marseillaise* à l'Opéra, et qu'il s'était levé respectueusement, pieusement, lui et son entourage, pendant que la musique exécutait l'air. Ce petit débat et ce petit acte sont assez caractéristiques : on y aperçoit, dans un seul exemple, tous les procédés qui composent la manière gouvernementale de M. de Marcère.

Le Figaro rapporte ainsi un incident qui a marqué la fin de la cérémonie de lundi :

Le Maréchal venait à peine de quitter la nef, et une grande partie du corps diplomatique se trouvait encore sur l'estrade, lorsque MM. les orphéonistes, soutenus par une trentaine de brayards, se sont mis à réclamer la *Marseillaise*.

M. Laurent de Rillé parvint à peine à réclamer le silence.

Messieurs, leur dit-il, nous célébrons la fête de la paix et du travail ; la *Marseillaise* étant un chant de guerre, nous ne pou-

vons ni ne devons l'exécuter, surtout devant nos hôtes étrangers.

Malgré ces sages paroles, les cris recommencèrent de plus belle ; mais les musiciens de la garde républicaine, jugeant à propos de lever la séance, force fut aux brayards de s'en aller sans la *Marseillaise*.

Nous extrayons du compte rendu du National, sur les « trois journées », les passages suivants :

« Les étrangers, qui abondent encore à Paris, avaient l'air aussi épanouis que les Français. Les Anglais avaient perdu deux pouces de leur raideur ; les Allemands s'essayaient à sourire ; tous se sentaient chez eux. »

Les Allemands se sentaient chez eux à Paris, voilà un triomphe dont seuls, assurément, les républicains ont le droit et la possibilité d'être fiers.

On parle beaucoup dans certains cercles d'un scandale qui vient d'avoir lieu dans une de nos principales stations d'hiver, et qui paraît devoir se dénouer par un duel entre un fonctionnaire français et un diplomate étranger.

De grands efforts sont faits pour étouffer cette affaire, à laquelle se trouve mêlé le nom d'une grande dame étrangère, qui a joué un certain rôle à Paris et à Rome.

Il y a en ce moment comme une épidémie de démissions de maires dans tous les départements. A aucune époque on n'a vu solliciter l'écharpe municipale avec autant d'empressement et la quitter avec autant de satisfaction. Cela ne se borne pas à une région, c'est partout que le même fait se produit. Au ministère de l'intérieur, on trouve ces démissions un peu trop multipliées, et on en cherche en ce moment le véritable motif.

XVIII.

Lord Clayton avait quitté son humeur soucieuse pour retrouver l'amabilité douce et grave qui le distinguait habituellement. Une sorte de joie recueillie paraissait quelquefois sur son visage, il laissait échapper de ces mots qui révèlent des pensées et des espoirs profonds.

Une semaine s'écoula ; puis, un jour, le jeune homme se présenta chez M^{me} Montferrier, à l'heure où d'habitude elle se trouvait seule.

— Pourrais-je obtenir de vous, Madame, quelques moments d'entretien ?

— Certainement, cher Monsieur. Je suis à votre disposition. Veuillez vous asseoir.

Le début était solennel. Alice sentait son cœur battre. La question que, depuis quelque temps, elle voyait s'agiter dans les esprits, allait-elle donc commencer à se traduire par des paroles ? Et, dans ce cas, jusqu'où atteindrait-elle tout d'abord ? Walter voulait-il se borner à demander de froids renseignements sur la famille, sur les habitudes de Christine ?... Alice le crut lorsqu'elle entendit le jeune homme lui dire :

— Je serai bref.

Il sortit de son vêtement un petit paquet enveloppé, et le présentait à M^{me} Montferrier :

— Je désire seulement vous prier, ajouta-t-il, de remettre cet objet à la personne à qui il appartient.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

Mais, à peine entré dans l'appartement, lord Clayton s'aperçut qu'il s'était trompé. Il ne se trouvait pas dans une bibliothèque. Les objets placés là et là, les plates suspendus aux murailles, les stores attachés à la fenêtre, révélaient un atelier. Ce qui le dénotait mieux encore, c'étaient deux toiles posées sur des chevalets, une table où se pressaient des pinçaux, une palette chargée de couleurs fraîches de la veille. Un des tableaux était terminé et

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue d'Orléans. — Prix : 3 francs.

séchait sous le plus vif rayon du jour. L'autre n'était qu'ébauché encore.

Walter demeurait au comble de l'étonnement. Quoi ! il avait habité cet hôtel, il avait été mêlé familièrement à la vie de ceux qui en étaient les maîtres, et cela sans jamais savoir qu'un atelier s'y trouvât, hanté chaque jour par un peintre !

Il regarda l'ébauche ; elle lui parut fort belle. Il s'approcha de l'autre tableau qui représentait une Ruth glanant.

— C'est ravissant, ceci, se disait-il.

Tout à coup une exclamation lui échappa : il venait d'apercevoir la signature.

— L'Hermine ! l'Hermine ici !

La renommée des tableaux marqués du doux emblème était allée le trouver au fond de son manoir d'Angleterre. Il avait admiré l'un d'eux chez une des princesses royales, et lui-même, à son passage à Paris, avait acquis, pour un prix fort élevé, une toute petite toile du même auteur. Mais que dit-il, de quelle impression fut-il saisi lorsqu'il reconnut, posée sur une chaise, une écharpe qu'il avait certainement vue roulée autour du cou de Christine ! Un livre de prières était entr'ouvert sur un meuble, près de notes écrites à la main comme si le peintre cherchait dans le missel la lettre de certains textes sacrés. Et le livre portait des initiales aussi éloqu岸tes qu'un nom.....

Le voilà donc découvert tout à coup, par sur-

prise, ce secret impénétrable ! C'est donc ici que viennent s'écouler ces heures que l'on croit abandonnées à de frivoles délassements !..

Mais il reste voilé, ce nom qui aurait dû franchir déjà des frontières ! Le vieil ami ne semble pas même soupçonner les succès de l'enfant qu'il adopta.

Pourquoi ces labeurs inconnus ? pourquoi cette gloire immolée ? La vérité se laisse entrevoir au cœur agité du jeune homme. Il sent qu'il touche à la révélation d'un mystère de courage et de filial amour.

— Merci, mon Dieu, merci ! se répète-t-il. Je voulais douter d'elle, et, malgré moi, je sentais qu'au fond de mon âme, j'étais son premier défenseur.

A ce moment, son pied heurta contre un objet tombé à terre. Une croix de jais, que portait habituellement Christine, s'était détachée sans que le bruit de sa chute se fit entendre sur le tapis. Des pas résonnaient à l'étage inférieur, Walter ramassa la croix et sortit précipitamment.

Quand, un peu plus tard, il revit M. Montferrier :

— Eh bien ! avez-vous le volume ? demanda celui-ci.

— Parfaitement, le voici. Je vous remercie, Léopold, j'allais me rendre au-devant de vous pour vous remettre la clé de votre bibliothèque.

La Patrie annonce que, sur l'ordre du ministre de la guerre, l'administration vient de terminer une opération des plus pénibles. On a exhumé et réinhumé les restes des soldats tués pendant la guerre aux environs de Paris.

Des concessions ont été achetées dans les cimetières des communes et des monuments entourés de grilles ont été construits. La dépense, pour le seul département de la Seine, s'éleva à plus de 400,000 fr.

UNE ÉCOLE CATHOLIQUE A LONDRES.

Pendant que les républicains s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir d'annuler les établissements d'instruction dirigés par les prêtres ou par les frères, il est curieux de voir s'établir au grand jour et sans que personne y trouve à redire, dans la protestante Angleterre, des maisons dirigées par des prêtres et calquées sur les nôtres.

Un collège fondé il y a quelques années dans le plus aristocratique quartier de Londres, à Kensington, sur le modèle de l'établissement des jésuites de la rue de Madrid, s'agrandit en ce moment d'une façon considérable pour suffire aux nombreuses demandes d'admission qui se présentent chaque jour.

Toutes les dispositions sont prises afin que, tout en bénéficiant du système disciplinaire anglais, les élèves puissent se préparer au baccalauréat français avec le concours de professeurs universitaires français, anglais et allemands, tant prêtres que laïques.

Les élèves qui suivront les classes seront logés au nombre de seize ou dix-huit chez les différents professeurs de l'école.

Le fondateur de cette maison presque française est un prélat très-connu en Angleterre et très-apprécié par toute la haute société sans distinction d'opinions et de religion, Monseigneur Capel.

Monseigneur Capel est une physionomie particulière; c'est une personnalité très-remarquable et très-remarquée, ses prédications sont suivies avec le plus vif intérêt, et, détail piquant, les pasteurs protestants sont toujours en grand nombre parmi ses auditeurs dans l'église catholique de Kensington.

On écrit de Largentière (Ardèche), 22 octobre:

« Hier soir, une inondation terrible a ravagé les bas quartiers de la ville. Le torrent de Ligne est monté de 20 mètres en une heure.

» Des maisons se sont écroulées. Beaucoup de pertes de marchandises. Deux ponts ont été emportés. Grande détresse dans la population. Souscription urgente pour venir en aide aux pauvres inondés. Outre les maisons renversées, d'autres sont en danger. »

Alice eut un moment de surprise et d'amère déception. Il fut court. Elle développa l'objet remis entre ses mains et s'écria :

— La croix de Christine!... la croix qu'elle a perdue...

Puis regardant Walter :

— Où avez-vous trouvé ceci ? demanda-t-elle.

— Où M^{re} de Kemper l'a-t-elle laissée tomber ?

— Elle croit le savoir. Peut-être se trompe-t-elle.

— Peut-être aussi ne se trompe-t-elle pas.

— Vous êtes entré là ?

— Par méprise, oui, Madame.

— Ah ! dit Alice qui sentit soudain son âme se serrer, je vous remercie, lord Clayton, je lui remercierai ce jais ; je me demandais pourquoi vous désiriez un entretien confidentiel, mais je reconnais là votre délicatesse. Vous avez surpris le secret de mon amie, vous ne pouviez le révéler en me chargeant de ce message devant témoins.

— Sans doute, répondit le jeune homme, sans avoir l'air de remarquer le ton légèrement amer de M^{re} Montferrier. J'ajoute que mon admiration égale mon étonnement. Dans cette jeune fille si modeste, je n'aurais pas deviné le peintre dont le nom allégorique est déjà connu dans de lointaines contrées. Je regrette de ne pouvoir moi-même lui offrir mes félicitations.

— Je me suis trompée, se dit Alice avec dou-

Trafic des Blés. — On sait aujourd'hui que, prise en général, la récolte des Blés de 1878 sera insuffisante en France et qu'il faudra recourir à l'importation pour combler le déficit ; on estime que le manquant sera de dix à quinze millions d'hectolitres ; quelques-uns, plus pessimistes, disent même qu'il sera de vingt millions. Quoiqu'il en soit, il y a déficit ; or, la récolte étant insuffisante, les cultivateurs avaient le droit de s'attendre à la hausse, ou tout au moins au maintien des prix, cela était logique, et pourtant c'est tout le contraire qui a lieu : la baisse domine et elle fait, de jour en jour, de nouveaux progrès ; la raison en est que la production totale de 1878 excède les besoins de la consommation générale et qu'il y aura un excédent disponible malgré les grands besoins de l'Angleterre et de la France. Voici, d'ailleurs, d'après *The Miller*, journal spécial, ordinairement bien renseigné, le trafic auquel le blé pourra donner lieu en 1878-79.

	PAYS	PAYS
	d'importation.	d'exportation.
Royaume-Uni, hect.	35.000.000	
Etats-Unis		40.000.000
France	17.400.000	»
Italie	5.000.000	»
Russie	»	18.000.000
Pays-Bas	3.300.000	»
Suisse	3.500.000	»
Autriche-Hongrie	»	6.500.000
Danemark	»	500.000
Algérie	500.000	»
Divers	»	3.000.000
	62.700.000	68.000.000

Soit un excédent présumé d'exportation de plus de 5 millions d'hectolitres, mis à la disposition des pays à déficit ou importateurs.

Etranger.

M. de Bismark ne perd pas de temps dans sa campagne contre les socialistes.

Le lendemain du jour où la loi était promulguée, quatre associations étaient dissoutes par ordre du président de la police de Berlin et trente-quatre publications non périodiques étaient supprimées.

L'Association des employés de commerce catholiques est frappée également comme s'occupant d'intérêts sociaux et religieux.

Ce n'est là sans doute qu'un commencement ; d'autres mesures seront prises avant peu, en exécution de la loi votée par le Reichstag.

On annonce que le ministère italien serait reconstitué.

Le général Bonelli prendrait le portefeuille de la guerre, l'amiral Acton ou l'amiral Brin celui de la marine, M. Cairoli aurait le ministère des affaires étrangères.

Mais cette nouvelle n'est encore annoncée que par le *Diritto* ; elle n'est pas officielle et les décrets de nomination n'ont pas paru.

AUTRICHE. — Une réunion composée d'un grand nombre de membres influents de tous les groupes du parti constitutionnel des deux Chambres a eu lieu mardi dans l'après-midi chez M. de Pretis, ministre des finances.

M. de Pretis a ouvert la séance en annonçant que l'empereur l'avait chargé de former un nouveau cabinet. Il a dit qu'avant de se

mettre à l'œuvre, il désirait obtenir l'adhésion du parti constitutionnel à son programme. Ce programme concerne quatre points. Relativement à la Bosnie et à l'Herzégovine, M. de Pretis pense qu'il faut autant que possible restreindre l'occupation et ne pas l'étendre à une nouvelle portion de territoire.

Il émet, en outre, l'opinion que les frais de l'administration des pays occupés doivent être supportés par l'empire en 1879 et par ces pays eux-mêmes à partir de 1880. Il ajoute que l'occupation ne doit durer que jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie et que les frais aient été couverts.

Le deuxième point du programme de M. de Pretis concerne la loi militaire.

Le ministre désire que cette loi soit prolongée d'un an à cause de la situation actuelle et parce que le mandat des députés expire l'an prochain. Sur le troisième point (budget), M. de Pretis a exprimé l'espoir que, s'il n'était pas possible de voter la loi de finance cette année, on lui accorderait un budget provisoire de trois mois.

Sur le quatrième point, réforme des impôts, il a déclaré qu'il n'était pas probable que l'on pût opérer une modification dès 1878, mais il a demandé toutefois que le Parlement actuel discutât tout le projet, à l'exception de la loi concernant la mise en vigueur qui serait soumise à l'examen du nouveau Parlement.

M. de Pretis a prié en outre l'assemblée de lui faire connaître le plus tôt possible les résolutions du parti concernant ces différents points. Il a dit que si son programme était adopté, il se chargerait de former un nouveau cabinet.

Après le discours de M. de Pretis, l'assemblée a discuté pendant trois heures les quatre points dont il s'agit, et principalement celui qui concerne l'occupation, et s'est ensuite séparée. La réunion des progressistes a dû discuter ce matin le programme de M. de Pretis ; la réunion de la gauche le discutera ce soir.

Bombay, 22 octobre.

La Gazette de Cologne annonce que la marche de l'armée anglaise contre Caboul est différée jusqu'à l'année prochaine. A cette époque, on sera en mesure d'agir plus efficacement contre l'émir. Les forces envoyées contre lui seront complètement organisées et leur action sera irrésistible.

Le mouvement insurrectionnel continue dans le Seistan. Des troupes persanes marchent contre les insurgés.

Saint-Petersbourg, 23 octobre.

Dépêche du *Morning-Post*. — La Roumélie rejette les propositions des Russes de maintenir une route militaire à travers son territoire.

Alexandrie, 23 octobre.

L'inondation du Nil cause des pertes évaluées à 500,000 livres sterling.

On croit qu'il y a 250 noyés.

La communication du railway est interrompue.

Le *Times* annonce la faillite de la maison Mathew Buchanan et Co.

Le passif est de 4,250,000 livres sterling.

Chronique militaire.

LES OFFICIERS DE LA RÉSERVE.

Consulté sur le mode de classement qu'il convient d'adopter à l'égard des nouveaux sous-lieutenants de réserve provenant des anciens engagés conditionnels de première année, admis par la décision du 24 février 1878 à bénéficier des dispositions de l'article 39 de la loi du 13 mars 1875, M. le ministre de la guerre a arrêté le 24 août dernier les dispositions suivantes :

1° Les sous-lieutenants de réserve provenant des engagés conditionnels d'un an, qu'ils aient ou non reçu effectivement le grade de sous-officiers, prendront rang à date égale de nomination, après les anciens sous-officiers de l'armée active et de l'armée nationale mobile.

2° Ces mêmes officiers seront classés entre eux comme ci-après :

A. Ceux qui auront obtenu le grade de sous-officier à l'expiration de leur année de volontariat.

B. Ceux qui auront été caporaux ou brigadiers pendant cette même année.

C. Ceux qui auront mérité la note *très-bien*, sans aucun grade.

3° Les engagés conditionnels n'ayant obtenu la note *très bien* qu'après avoir été maintenus au corps une deuxième année, pour insuffisance d'instruction, seront classés après ceux qui auront mérité la même note à la fin de leur première année.

LES OFFICIERS RETRAITÉS.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 22 juin 1878, les officiers de tous grades et assimilés admis à la retraite restent, pendant cinq années, à la disposition du ministre de la guerre, qui peut leur donner un emploi de leur grade dans la réserve de l'armée active, ou même d'un grade supérieur dans l'armée territoriale.

En conséquence, tout officier qui, à l'avenir, demandera sa mise à la retraite, devra faire connaître en même temps s'il désire être employé dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale. Les chefs de corps et généraux sous les ordres desquels il se trouve, donneront leur avis sur la destination qu'il convient de lui assigner.

De plus, comme il importe pour le bien du service que l'autorité militaire soit exactement et constamment tenue au courant des mutations concernant ces officiers, le ministre de la guerre a décidé que ces derniers devront informer le général commandant la région de leurs changements de domicile ou de résidence, ainsi que les circonstances qui les mettraient hors d'état de remplir la mission pour laquelle ils auraient été désignés.

L'ARMEMENT DES GENDARMES.

Les militaires de la gendarmerie ont été pourvus récemment de gibernes d'un nou-

leur. Oh ! pauvre Christine !

Et, tout haut, elle reprit fièrement :

— Christine de Kemper est au-dessus de félicitations qu'elle a volontairement repoussées. Elle pourrait, d'un mot, recueillir celles de toute la France : elle leur préfère, paraît-il, les joies du dévouement et les devoirs de la reconnaissance.

— Que voulez-vous dire, Madame ? Un intérêt puissant s'attache-t-il donc à l'anonyme que garde M^{re} de Kemper ?

— Je n'ai plus à vous le cacher, dit Alice partagée entre la répugnance qu'elle éprouvait à continuer de répondre aux questions de lord Walter et la crainte de lui laisser voir un mécontentement sans cause explicable. Christine s'est sacrifiée, elle a suivi l'exemple de tous les nobles cœurs.

En quelques mots elle raconta le dévouement de la jeune fille.

— Madame, dit alors Walter, j'avais en partie deviné ce que vous me révélez dans ce moment. Mais votre récit complète ma pensée. Je vous en rends grâces, et savez-vous pourquoi ? C'est que je croyais ne pouvoir aimer davantage M^{re} de Kemper et vous m'apprenez que je me trompais encore.

— Que dites-vous ? s'écria la jeune femme.

Pour toute réponse, Walter lui tendit une lettre timbrée d'Angleterre.

Alice l'ouvrit précipitamment : ce fut d'un regard presque troublé qu'elle lut :

« Mon cher fils, vous me mandez que vous avez rencontré en Bretagne une jeune fille de grande naissance, possédant toutes les vertus qui peuvent assurer votre honneur. Vous l'aimez, me dites-vous, et désirez me la donner pour fille. Vous savez combien il me tarde de vous voir former une alliance digne de vous. Que le consentement et la bénédiction de votre père répondent donc promptement à vos vœux. Hâtez-vous, mon cher fils... »

Alice n'en vit pas davantage. Des larmes jaillirent de ses yeux. Elle regardait Walter sans pouvoir parler.

— Ah ! dit-elle enfin, Christine n'a plus de mère ! Mais, à ce qui se passe maintenant dans mon cœur, je sens que celle qui est partie me donne quelque chose de sa tendresse et de ses droits...

Elle tendit la main au jeune homme et vit que la sienne tremblait aussi d'émotion.

— Vous plaidez ma cause, dit-il.

— Autant qu'il le faudra, répondit-elle en souriant.

— Dites-lui que je serai un fils pour le père adoptif qui l'a rendue heureuse, qu'à nous deux nous lui garderons ses douces erreurs, qu'une place d'honneur lui sera donnée sous notre toit...

— Oh ! dit Alice, rassurez-vous. De ce que vous ferez pour son vieil ami, je ne m'inquiète pas.

— Accordez-moi une grâce encore. Léopold se doute-t-il que je recherche M^{re} de Kemper ?

— Mon mari ? Oh ! nullement. Il est même fort loin d'avoir une telle pensée. Mais, pourquoi me faites-vous cette question ?

— Parce que je désire qu'il ait connaissance de ma demande que lorsque vous m'aurez transmis la réponse de M^{re} de Kemper.

Alice réfléchit un moment, puis soupira et dit :

— Soit, je vous le promets.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 28 octobre 1878.

Les Filles de marbre

Drame en 5 actes, dont un prologue (mêlé de chant), par Théodore Barrière et Lambert Thiboust.

M. CHOUFLEURY

RESTERA CHEZ LUI LE...

Opérette en 1 acte, paroles de M. de Saint-Rémy, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

modèle, appropriées à l'utilisation de l'armement actuel.

La nouvelle giberne consiste en un coffret en cuir partagé en cinq compartiments. Le compartiment de gauche est destiné à recevoir le nécessaire d'armes. Chaque des trois compartiments du milieu contient un paquet de six cartouches pour mousqueton. Enfin, le cinquième compartiment, à droite, sert à placer six cartouches de revolver.

La giberne est pourvue en outre d'une petite case en cuir, destinée à recevoir deux cartouches libres, c'est-à-dire non enpaquetées, pour fusil.

Le ministre a rendu aussi obligatoire pour la gendarmerie l'étui de revolver en cuir dans les corps à cheval.

Cet étui se compose d'une gaine en cuir contenant le revolver. Il est garni intérieurement d'une poche avec alvéoles en cuir, comme celles de nos ceintures de chasse, pouvant recevoir 12 cartouches de pistolet. Il se porte en bandoulière, à l'aide d'une courroie.

De cette manière, quand les gendarmes seront de service, ils auront toujours sous la main 20 cartouches à fusil, dont 2 libres, pouvant être utilisées immédiatement, et 18 cartouches à revolver, dont 12 libres, sans compter celles que renfermerait le pistolet lui-même si le gendarme jugeait à propos de le charger d'avance.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, vers une heure après midi, un épouvantable accident est arrivé à l'un des moulins du Petit-Puy, commune de Saumur, appartenant à M. Julien Molloy.

En l'absence de son mari, M^{me} Molloy surveillait la marche du moulin qu'un vent violent faisait tourner, et elle approvisionnait une double paire de meules mues par un arbre vertical.

Sa fille, en entrant dans le moulin, trouva sa mère inanimée et sans vie. Ses vêtements avaient été saisis par l'arbre et elle avait été entraînée. Dans cette révolution, M^{me} Molloy a été horriblement mutilée; les bras et les jambes ont été broyés en plusieurs endroits. Tout porte à croire que la tête a passé entre l'arbre et l'une des meules et que cette pression a déterminé une mort subite; la meule elle-même a cédé et a eu un déplacement de quinze centimètres.

Cette mort cause une profonde impression dans tout le canton du Petit-Puy et des Moulins, où l'infortunée victime était justement aimée et estimée.

M^{me} Molloy était âgée de 54 ans.

Depuis 48 heures, nous avons un temps épouvantable: pluie et tempête se succèdent, ainsi qu'il avait été annoncé par un télégramme du *New-York Herald*, à la date du 22 octobre.

Un cyclone venant des Indes occidentales a traversé l'Atlantique et a abordé les côtes de France.

On s'attend à une baisse sensible du thermomètre.

Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Dimanche dernier, un incendie attribué à la malveillance a éclaté au village de la Taille, commune de Saint-Nicolas. Une maison non habitée et deux hangars ont été la proie des flammes.

Les pompiers de Bourgueil et de Chouzé sont venus se joindre à ceux de Saint-Nicolas.

La maison appartenait, ainsi que les deux hangars, au sieur Paul Brevet.

La perte est évaluée à environ 2.300 fr. et n'était point couverte par une assurance.

Ingrandes. — Mardi, un violent incendie s'est déclaré, vers huit heures du soir, à Ingrandes, arrondissement d'Angers, dans un bâtiment de l'ancienne verrerie, rempli de foyers. La promptitude et l'énergie des secours ont permis d'arrêter les progrès du feu, que la violence du vent rendait très-doutable. Un des travailleurs a eu le doigt débrisé, et il a fallu l'amputer sur le champ. Deux ouvriers, MM. Riffaut et Chesnay, ont fait preuve du plus louable dévouement; ils sont demeurés pendant trois heures, dans la Loire, ayant de l'eau jusqu'aux genoux,

pour remplir les seaux. On a remarqué aussi les saurs de l'école, qui dès le premier moment se sont mises à la chaîne et ne l'ont quittée qu'après que tout danger eût été écarté.

Deux individus, auteurs présumés de tentatives de meurtre sur les gardes de M. de Charencey, dans le département de la Sarthe, ont été arrêtés le 20 et conduits à la maison d'arrêt de Marmers.

Les incendies de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

Depuis quelque temps, de nombreux incendies ont éclaté dans plusieurs communes de l'arrondissement de Melle et semé l'épouvante parmi la population de ce pays. On a arrêté une jeune fille soupçonnée d'avoir été allumer ces incendies; mais, depuis cette arrestation, on a eu à déplorer de nouveaux sinistres.

Voici ce que le Mellois rapporte à ce sujet:

« Le 22 septembre dernier, vers le coucher du soleil, le village de Bois-Roger était mis en émoi par les cris: «Au feu! au feu!»

En effet, deux ou trois personnes qui se trouvaient dans le chemin venaient d'apercevoir une flamme qui s'élançait du pailleur du sieur Jacques Mouchet jeune, propriétaire au même lieu, et placé derrière les bâtiments de ce dernier.

Malgré les secours qui arrivèrent de tous côtés, les flammes dévorèrent en quelques heures cet amas de paille, et, bientôt après, tout le village reprit son calme habituel.

« Le 29 septembre, à la même heure, nouvel émoi dans ce village, à quelques pas seulement du premier sinistre.

« L'alarme est jetée, mais en vain de nombreux bras s'efforcent de disputer aux flammes ce qui se trouve aux alentours; activées par un vent violent, elles réduisent en cendres, en peu de temps, 150.000 kilos de paille, 50.000 kilos de foin, ainsi que plusieurs toits et hangars qui se trouvaient à proximité, et ce fut avec beaucoup de peine que la maison d'habitation put être sauvée. La consternation était générale et, malgré les actives recherches de la gendarmerie, l'auteur de ces crimes restait inconnu.

« Le 1^{er} octobre, vers onze heures du matin, au moment où tous les habitants du village étaient dispersés dans les champs, la jeune Benjamine Sallé aperçoit une épaisse fumée qui monte au-dessus des bâtiments du sieur Touzot, propriétaire, communément appelé Le Seigneur.

« Aussitôt, elle crie au feu! et ses clameurs, jointes à celles de quelques habitants qui étaient restés chez eux, attirèrent ceux qui se trouvaient éloignés du lieu de ce nouvel incendie, mais ils ne purent que garantir les bâtiments environnants, le pailleur fut entièrement détruit.

« Au même instant, à 200 mètres des pailleurs embrasés, s'éleva encore une épaisse fumée qui couvrait déjà une loge appartenant au sieur Mouchet jeune, victime de l'incendie du 22 septembre, et ce n'est qu'après de grands efforts que le feu fut maîtrisé.

« Il n'était plus possible d'en douter: une main malveillante s'acharnait à la porte des habitants de ce village de Bois-Roger, ordinairement si tranquille, et essayait de le faire disparaître sous les cendres. Cependant, personne ne songea à accuser son voisin; atterrés par ces sinistres successifs, les habitants veillèrent jour et nuit sur leurs maisons; des patrouilles s'organisèrent pour surprendre le malfaiteur, et les hommes qui n'en faisaient pas partie se dissimulaient dans les pailleurs, se cachaient dans les granges.

« Pourtant, la surveillance des habitants de Bois-Roger fut encore mise en défaut: Le 4 octobre, entre six et sept heures du soir, au moment où chacun était rentré chez soi, le malfaiteur inconnu, dont l'audace surpasse tout ce que l'on peut imaginer, pénétra dans la cour de Touzot, dit Le Seigneur, victime d'un des derniers incendies, traversa sa maison et divers bâtiments à la suite, atteint la grange et met le feu au foin qu'elle renferme, puis se retira sans être aperçu. Des voisins, voyant les flammes, poussent le cri d'alarme, qui appelle de nouveau les habitants de la contrée au secours de Bois-Roger. Cette fois encore, les efforts furent impuissants, les flammes dévorèrent la grange et tout ce qu'elle contenait, ainsi que les servitudes adjacentes; seule, la maison d'habitation est épargnée.

« La justice intervient de nouveau, mais ses recherches sont encore infructueuses, et le coupable, avant d'être connu, devait laisser d'autres ruines.

« En effet, le 8, vers les six heures du soir, la femme de Jacques Mouchet, maréchal, venait d'apercevoir une lueur au-dessus de la grange attenante à la maison de P. Sallé, fermier, et avant qu'elle ait pu appeler du secours, la flamme gagna la toiture qui s'effondra et laissa voir une fournaise ardente qui s'éteignit faute d'aliments.

« Les habitants sont consternés.

« Mais enfin, les efforts de la justice ne devaient pas, cette fois, rester sans effet; après les recherches les plus minutieuses et les plus difficiles, elle découvrit, le 10 au soir, l'auteur de tous ces sinistres.

« C'est, dit-on, une jeune fille de quatorze ans, nommée Julie Sallé, fille du malheureux Sallé, trois fois victime des attentats de sa propre fille, et dont la famille est plongée dans la plus grande désolation. Cette jeune fille, à ce que l'on assure, ne jouirait pas de la plénitude de ses facultés.

« Depuis que cette enfant est à la maison d'arrêt de Melle, le feu s'est déclaré au moulin de Charzay, à Saint-Romans et à Chail. »

Une nouvelle échelle. — Nous lisons dans la Chronique agricole de la Défense:

« Un grand propriétaire de la Loire-Inférieure, M. F. de la Roche-Macé, frappé de voir combien souvent la vie des élagueurs d'arbres était exposée, a inventé une échelle très-pratique et d'une grande légèreté.

« Elle est formée d'une seule tige en bois, munie d'échelons en acacia ou en frêne; au gros bout est fixée une forte pique en fer et au petit bout une bague aussi en fer, avec pas de vis, destinée à fixer une seconde échelle en fer creux. La pique sert à maintenir l'échelle en terre; des courroies, placées sur la tige à des distances plus ou moins grandes, permettent de fixer l'échelle au corps de l'arbre. Elle a donc deux points d'appui fixes, la terre et l'arbre.

« Cette échelle, loin de faire fléchir un arbre, si frêle qu'il soit, lui sert de tuteur; on peut ainsi pratiquer l'élagage sur des arbres de faibles dimensions. »

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS.

Dimanche 27 octobre, à 4 h. 1/2: 2^e CONCERT POPULAIRE de l'Association artistique d'Angers.

Première partie: 1^o Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn). — 2^o *Symphonie en ut mineur* (3^e) (Beethoven): 4^o Allegro con brio; 2^o Andante; 3^o Scherzo et final.

Deuxième partie: *Les Erinnyes*, tragédie antique de Leconte de Lisle, musique de J. Massenet. I. Prélude (1^{er} audition). II. Scène religieuse (1^{re} audition). (Le solo de violoncelle, par M. Martel). III. Entr'acte. IV. Divertissement: n^o 1, *Danse grecque* (1^{re} audition); n^o 2, *La Troyenne regrettant sa patrie*; n^o 3, *Danse des Saturnales*.

Faits divers.

Asphyxie par l'odeur des citrons. — Comme les fleurs à forte odeur, les citrons placés dans les chambres à coucher peuvent amener la mort. En voici la preuve:

Dernièrement, un liquoriste du faubourg Poissonnière reçut une assez grande quantité de citrons. N'ayant point de place dans son laboratoire pour y placer sa provision, il la fit mettre dans la chambre d'un de ses garçons.

Le lendemain, ne voyant pas descendre le jeune homme couché dans la chambre aux citrons, il y monta et trouva le malheureux jeune homme étendu sur son lit et ne donnant plus signe de vie.

Devinant immédiatement la cause de cet accident, le liquoriste ouvrit portes et fenêtres, et fit mander un médecin en toute hâte.

Grâce à une énergique médication, le garçon fut rappelé à la vie.

Les maisons en fer. — On bâtit depuis quelque temps, à titre d'essai, une maison, boulevard Saint-Germain, dans la construction de laquelle il n'entre que du fer.

Les principaux points du problème sont de savoir si l'on pourra monter avec autant de garanties de solidité des pans métalliques assez robustes pour tenir lieu de murs mitoyens; si l'on pourra atteindre un même niveau de stabilité à parité de hauteur; si le prix de revient se trouvera sensiblement inférieur à celui des autres constructions.

C'est ce que la fin de cette expérience nous démontrera.

Une actualité. — Le *Charivari* a une image de Cham qui est... tout un rêve.

Une croix de la Légion-d'Honneur se dessine au ciel, et quatre individus s'élancent pour la saisir.

Légende de l'image:

- A qui?
- C'est moi qui ai fait les fonds!
- C'est moi l'inventeur!
- C'est moi la main-d'œuvre!
- C'est moi le marchand!

Moralité de la fable: Beaucoup d'appelés, peu d'élus, et un nombre considérable de... mécontents.

Un impresario a découvert une étoile qui ne le cède en rien à la Patti, comme voix. La nouvelle étoile a fait son entrée à New-York avec quarante-neuf caisses de costumes, dont un, celui de Violette, coûte 10.000 francs.

Les Orgues

DE L'EXPOSITION ET DE SAINT-EUSTACHE.

S'il est une industrie qui doive intéresser les lecteurs d'un journal religieux, c'est bien celle du facteur d'orgues, dont les œuvres occupent, dans les cérémonies du culte catholique, une place si importante.

Parmi les orgues exposées, le jury des récompenses a distingué l'instrument placé dans le pavillon de Tourville, par M. J. Merklin, et, d'après la *Gazette Musicale* du 22 septembre dernier, attribué à son auteur l'une des plus hautes récompenses; ce jugement a été unanimement approuvé par les plus grands artistes et connaisseurs.

Cet orgue, en effet, est des plus remarquables pour la perfection de son mécanisme ingénieux, son fini et son étonnante précision; il fonctionne avec une régularité pareille à celle d'un mouvement d'horlogerie. L'harmonie est d'une puissance de sonorité et de perfection rares, et, malgré le fâcheux voisinage de machines de toutes sortes, ce magnifique instrument étonne les auditeurs par sa puissante voix et ses majestueux effets. Chaque jeu pris en particulier est parfait et tient une place utile et nécessaire, mais tous ont une puissance proportionnée qui donne à cet orgue cette ampleur, ce caractère religieux qui doivent toujours distinguer l'instrument de l'église.

Nos lecteurs savent que c'est au même facteur qu'a été confiée la reconstruction des grandes orgues de Saint-Eustache, en partie détruites par la Commune. Les travaux touchent à leur fin, et bientôt la belle église de Saint-Eustache rentrera en possession de son orgue reconstruit. La plupart des membres du jury musical et un grand nombre d'artistes des plus célèbres de la France et de l'étranger sont venus entendre, admirer et même toucher ce magnifique instrument. De l'avis unanime, c'est une œuvre capitale, digne de prendre place parmi les orgues les plus importantes du monde entier.

(Extrait du journal *le Monde*.)

Loterie Nationale de l'Exposition.

4 MILLIONS DE FRANCS DE LOTS.

2 billets gratuits

seront envoyés franco, et par retour du courrier, à toute personne qui prendra, jusqu'à la veille même du tirage très-prochain de la Loterie, un abonnement d'un an à la SITUATION FINANCIÈRE, journal de grand format (8 pages de texte), le plus complet et le plus accrédité des journaux financiers, qu'il ne faut pas confondre par conséquent avec une foule de petites publications du même genre. Envoyer 4 fr. en mandat ou timbres-poste, à l'Administrateur de la Situation, 33, rue Vivienne, à Paris.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*:

Concours pour l'École de Rome: grand-prix de peinture: *Auguste au tombeau d'Alexandre*, tableau de M. F. Schommer. — M^{re} Dupanloup, évêque d'Orléans, sénateur, décédé le 10 octobre. — Exposition universelle: Vestibule du Musée rétrospectif espagnol, dans le palais du Trocadéro. Les pavillons suédois et norvégiens, sur le Trocadéro. — Théâtre de l'Opéra: *Polyeucte*, opéra en cinq actes, d'après la tragédie de Corneille, par MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Ch. Gounod. — Théâtre Ventadour: *Les Amants de Véronne*, drame lyrique en cinq actes et six tableaux, imité de Shakespeare, paroles et musique de M. le marquis d'Ivry. — Afghanistan: la forteresse d'Alimustjid et la passe de Khyber; la vallée de Jugdulok; vue de la ville de Caboul. — L'imprimerie et la librairie centrale des chemins de fer. — Taille française de diamants. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 4 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétreuse ou se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. **100,000 cures réelles** par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « **Revalescière** du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Veruaat, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalessière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalessière m'a rendu la santé.
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalessière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalessière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETOUT-DÉLAGRÈE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BÉLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épiciier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 20 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	7 — 59 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 %				Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360			Canal de Suez	730		5
3 1/2 % amortissable				Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	787		25	Canal Mobilier cap.	770		3
4 1/2 %				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	685			Société autrichienne	550		7 50
5 %				Crédit Mobilier	471		25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	504			Crédit foncier d'Autriche	542		50	Orléans	357		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	404			Charbonnages, 500 fr. t. p.	500			Paris-Lyon-Méditerranée	352		
1865, 4 %	518	75		Est	693		5	Nord	358		
1869, 3 %	404	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1082		40	Ouest	352		
1871, 3 %	397	50		Midi	830			Midi	353		25
1875, 4 %	511			Nord	1368		75	Charentes	38		
1876, 4 %	508			Orléans	1140		5	C ^o Canaux agricoles	276		35
Banque de France	3110			Ouest	740		2 50	Canal de Suez	550		
Comptoir d'escompte	790			Compagnie parisienne du Gaz	1920						
Crédit agricole, 300 f. p.	467	50		C. gén. Transatlantique	473						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 30 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9 — 15 — — — — — omnibus.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.
4 — 10 — — — — — — — — — omnibus.
7 — 15 — — — — — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — — — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — — — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — — — — — omnibus.
19 — 44 — — — — — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
10 — 58 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
12 — 44 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
13 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
14 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
15 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
16 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
17 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
18 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
19 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.
20 — 40 — — — — — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^e MAISON, à Saumur, place de Nantilly, n° 2;
2^e MAISON, à la Rue-Rouge, commune de Bagnoux, joignant la levée de Saint-Florent;
3^e PRÉS, au même canton, des deux côtés de la levée; autres PRÉS à Bagnoux;
4^e VIGNES, au Vau-Langlais. S'adresser à M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE;

MAISON EN TRÈS-BON ÉTAT

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 59, près la rue d'Orléans. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^e UNE PETITE PROPRIÉTÉ, au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, deux maisons et 1 hectare 27 ares de vigne;
2^e VIGNE, aux Rouères, près la Cave-Bruneau, commune de Saumur, de 1 hectare;
Le tout à diviser au gré des acquéreurs.
S'adresser à M. Paul TAVRAU, géomètre-expert au Pont-Fouchard, à M. BRUNET, à Villebernier, ou à M^e CLOUARD, notaire. (436)

A VENDRE

A L'AMIABLE;

Au château de Brézé.

Le dimanche 3 novembre 1878, à deux heures après midi,

BEAUX PEUPLIERS ET PIEDS DE CHÊNES

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1^e La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares, plus 36 pieds de chênes et châtaigniers, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2^e La coupe de la Fosse-de-Bournée, divisée en quatre lots :
1^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 60 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.
2^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.
3^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 47 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.
4^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus 43 pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.
3^e Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Pont-de-la-Rivière.
4^e Quarante-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chaussée-d'Asnières.
S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (504)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

POUR CAUSE DE DÉPART,

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 31,

Le lundi 28 octobre 1878, à midi,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Plusieurs lits en bois et en fer, couettes, paillasse, tables, chaises, fauteuil voltaire, commode, batterie de cuisine, vaisselle, lampes, ustensiles à gaz, tels que : réchauds, rôtissoire, calorifères, lyres, suspension et lampe, vestiaire, linge et chiffons;
Barriques, persiennes, croisées, cloisons, grandes portes, arrosoirs, bacs de jardin, ruches à abeilles, harnais, selle, échelles, pilon et mortier, et outils divers;
Aquarelles, papier à dessin, modèles de dessin, gravures de toutes sortes, tableaux peints à l'huile, ébauches sur toile et sur panneaux, boîtes d'estompes, à compas, chevalets, etc., etc.;
Encadrements de toute espèce, écrins, passe-partout, baguettes dorées;
Traité complet de la peinture, en 9 volumes, par Paillot de Montabert, et autres livres divers.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (531)

VINS A VENDRE

CENT BARRIQUES DE VIN, gros plant de propriétaire, année 1874, récolté sur des coteaux. Bon au goût. Excellent pour les coupages. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fut compris. S'adresser chez M. C. YVON père, rue du Roi-René, à Saumur.

INVITATION

Pour la participation aux grands

TIRAGES D'ARGENT

Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.
Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élevera à

Francs 468,750

1 prime à Francs...	312,500
1 prix »	156,250
1 » »	100,000
1 » »	75,000
1 » »	62,500
1 » »	50,000
1 » »	45,000
3 » »	37,500
1 » »	31,250
6 » »	25,000
6 » »	18,750
1 » »	15,000
24 » »	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

15 novembre

A MM. VALENTIN et C^{ie}, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (532)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

D'UN BON MOBILIER PRESQUE NEUF.

POUR CAUSE DE DÉPART,

A Saumur, place de la Bilange, n° 7,

Le mercredi 28 octobre 1878, à midi, et jours suivants, à la même heure.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Un fourneau en fonte, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine en cuivre et fer battu;
Glaces, pendules, tables, chaises cannées et autres, plusieurs bois de lit, tables de nuit en noyer et en acajou, rideaux de lits et de croisées, commode en noyer avec dessus de marbre, plusieurs lits en fer, couettes, matelas, traversins, oreillers (litière de choix);
Bouteilles vides, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (533)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

SAUMUR, imprimerie de P. GODET.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS: — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Certifié par l'imprimeur soussigné.